

DECISION PORTANT DESIGNATION DES MAGISTRATS DELEGUES
POUR STATUER EN JUGE UNIQUE SUR LES REQUETES PRESENTEES
DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX DES ETRANGERS

La Présidente du tribunal,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 776-1 et R. 776-1 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Sont désignés pour statuer sur les requêtes présentées dans le cadre du contentieux des étrangers et relevant du juge unique, l'ensemble des présidents et magistrats en fonction dans la juridiction dont les noms suivent :

Vice-présidents

M. Philippe d'IZARN de VILLEFORT
M. Gilles TAORMINA
M. Frédéric SILVESTRE-TOUSSAINT-FORTESA
M. Albert MYARA
M. Guillaume THOBATY
M. Patrick SOLI

Premiers conseillers

M. Benoît RINGEVAL
Mme Géraldine SORIN
Mme Dorothee GAZEAU
Mme Lucile GUILBERT
M. Thomas RUOCCO-NARDO
Mme Laurence RAISON
Mme Valérie ZETTOR
Mme Gladys DUROUX

Mme Mélanie MOUTRY
M. Nicolas BEYLS
Mme Camille CHEVALIER
Mme Barbara LE GUENNEC
Mme Aude MONNIER BESOMBES

Conseillers

Mme Sophie CUEILLERON
M. Jonathan BULIT
M. Arthur GARCIA
M. Paco LOUSTALOT
Mme Caroline BOSSUET
M. Flavien FACON
Mme Mathilde ASNARD

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté, qui prendra effet à compter du jour de sa signature, sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux membres de la juridiction ainsi désignés.

Fait à Nice, le 2 mars 2026



Marianne POUGET